

MEMBER'S STATEMENT — KEVIN O'REILLY, MLA FRAME LAKE
MINISTERIAL DIRECTIVE ON ENROLMENT OF STUDENTS IN FRENCH FIRST
LANGUAGE EDUCATION PROGRAMS

February 28, 2020

[Translation begins]

MR. O'REILLY: Merci, Monsieur le President. [Translation] I have spoken several times, though, in this House about the often strained relationship between the Department of Education and the NWT francophone community.

On July 2, 2019, the NWT Supreme Court ruled against this government in relation to constitutionally entrenched French-language rights. The Minister did not properly apply the policy on admission of non-rights holders. The Minister was directed to reconsider her decision while paying attention to the need for a restorative approach to French first language education.

I am disappointed with Cabinet's decision, again, to go to court. Why does our government continue to spend money on adversarial court proceedings rather than fixing the problem of a faulty ministerial directive that is out of date and too narrow?

The 2016 Ministerial Directive on Enrolment of Students in French First-Language Education Programs was not developed collaboratively with the francophone community or education bodies. It is much more restrictive than that is found in other jurisdictions, including the Yukon, and where authority has been delegated to the relevant education bodies with appropriate reporting.

Fix the root of the problem, a poorly conceived ministerial directive. I will have questions later today for the Minister on why we continue to devote resources to court proceedings rather than working with the francophone community and families to ensure that our children have access to an adequate francophone first-language school system. Thank you, Mr. Speaker. *[Translation ends]*

[Original French Statement text]

Déclaration de député : Directive ministérielle sur l'inscription des élèves aux programmes d'enseignement en français langue première

Merci, Monsieur le Président. J'ai parlé à plusieurs reprises, dans la présente Chambre, des relations souvent tendues qui existent entre la communauté francophone des TNO et le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Le 16 octobre 2016, le ministre de l'époque disait qu'il valait mieux éviter les tribunaux pour ne pas s'exposer au risque de voir une ordonnance être imposée au gouvernement. Or, c'est malheureusement la voie qu'a encore empruntée notre gouvernement sur la question de la directive encadrant la Politique d'admission des non-ayants droit dans les écoles francophones.

Le 2 juillet 2019, la Cour suprême des TNO a rendu un verdict à l'encontre de notre gouvernement en ce qui concerne les droits constitutionnels liés au français. La ministre n'avait pas appliqué correctement la politique sur l'admission des non-ayants droit, et elle a donc été forcée de revenir sur sa décision tout en restant attentive au besoin d'adopter une approche réparatrice quant à l'enseignement du français langue première.

Je suis déçu que le Conseil exécutif ait, une fois de plus, décidé de s'adresser aux tribunaux. Beaucoup d'électeurs dans ma circonscription ne comprennent pas pourquoi notre gouvernement doit continuer à dépenser de l'argent sur des procédures judiciaires plutôt que de régler le problème à la source en remplaçant une directive ministérielle désuète et trop restrictive.

Ni la communauté francophone ni les organismes scolaires n'avaient été consultés lors de l'élaboration de la Directive ministérielle de 2016 sur l'inscription des élèves aux programmes d'enseignement en français langue première. Cette directive est beaucoup plus restrictive que d'autres directives similaires en vigueur au pays, y compris au Yukon et là où les pouvoirs ont été délégués aux organismes scolaires compétents avec une obligation de rendre des comptes.

Bref, en remplaçant cette directive boiteuse, nous pourrions corriger la situation en amont. Je prévois demander au ministre, plus tard aujourd'hui, de nous expliquer pourquoi nous continuons de consacrer des ressources à des procédures judiciaires au lieu de travailler avec la communauté francophone et les familles pour nous assurer que nos enfants ont accès à un système scolaire adéquat en français langue première.

Mahsi, Monsieur le Président.